

**COMMUNE DES****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 17 JUIN 2026****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 2

Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DIX-SEPT JUIN à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 JUIN 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Laetitia MOUZET, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Aline KELLER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Sabine LEBOULANGER), Mme Manon GELATI (donne pouvoir à Pierre BESSAT).

**OBJET : COMPLEMENT SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE
TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES DEL2026-78**

Rapporteur : Sabine LEBOULANGER

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe transport retrace l'activité de transport public de personnes assurée par la commune, relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC) et pour lequel un équilibre par le budget général est autorisé à titre dérogatoire, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune ayant pour conséquence une hausse excessive des tarifs pour l'utilisateur.

Vu la délibération n° DEL2026-019 du 26 février 2026, attribuant une subvention d'équilibre de 530 000 € au budget annexe transport public de personnes pour l'année 2026.

Considérant qu'il est nécessaire de rajouter des crédits sur le budget annexe transport public de personnes pour permettre la mise en place d'un nouveau service de navettes hippomobiles sur la commune.

Considérant également qu'il manque des crédits pour permettre le règlement des factures de juillet et août 2026 du marché n°2022-02 gestion et exploitation de navettes saisonnières (navettes bus).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 15	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ALLOUER** au budget annexe transport public de personnes la subvention d'équilibre de 150 000 €. Le montant d'équilibre accordée pour l'année 2026 est donc de 68
- **DE VERSER** le solde de la subvention en fonction des besoins du budget annexe transport public de personnes.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget général et au budget annexe transport public de personnes.

En Mairie, le 17 juin 2026
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 17 juin 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le